



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La MRC de Charlevoix bonifie son soutien au Camp Le Manoir

Baie-Saint-Paul, le 10 juin 2020 – Le conseil des maires apporte son appui au Camp Le Manoir des Éboulements pour son projet « *Rénovation des infrastructures et ajout de services pour les jeunes* » en accordant une contribution non remboursable supplémentaire de 100 000 \$ provenant des dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin. En mars dernier, le conseil avait accordé un premier 100 000 \$, ce qui totalise donc un 200 000 \$ d'investissement dans ce projet.



L'aide financière accordée au Camp Le Manoir permettra d'effectuer une mise à niveau de plusieurs infrastructures nécessitant des rénovations importantes afin d'éviter une détérioration précoce et d'assurer le maintien de son attractivité. L'évolution actuelle de leur achalandage avec, notamment une hausse de 141% de campeurs, a accéléré la pression sur leurs infrastructures les incitant à devoir améliorer leur capacité d'accueil. L'ajout d'un bloc dans leur local d'escalade, le changement du mode de chauffage du Manoir et la correction de problèmes structureux du Pavillon représentent tous des travaux essentiels. La croissance prévue de leurs camps et l'ajout de nouveaux camps municipaux les poussent également à ajouter des aménagements intérieurs et extérieurs permanents. L'ajout d'espace d'animation comme une salle polyvalente ou de plateaux d'activités extérieures sera également nécessaire. De plus, le développement d'infrastructures adaptées au loisir hivernal permettra d'annualiser leurs opérations et de répondre à un besoin de la population charlevoisienne. La réalisation de ce projet est cruciale à la survie de l'organisation si Le Camp le Manoir veut impérativement poursuivre son développement afin d'assurer sa pérennité financière.

Mme Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix, a déclaré : « Le fonds dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin nous permet de soutenir des projets qui sont majeurs pour le développement de la MRC de Charlevoix. Suite à des modifications au plan de financement, le Camp le Manoir a revu son coût de projet et nous trouvions important de bonifier notre investissement afin de s'assurer de la réussite de ce projet d'envergure. »

Le conseil des maires tient à préciser que les investissements à même les dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/

-30-

Source :
Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khovath@mrccharlevoix.ca
mrccharlevoix.ca/